

Date :

Fédération Drômoise des IGP viticoles - ODG Drôme

Bureau Viti 26 – Immeuble CER FRANCE Drôme Vaucluse ZA des Grands Crus – 1575, chemin des Levées 26600 TAIN L'HERMITAGE Tél. 04 75 07 80 06. - 06 12 02 41 03

E-MAIL : <u>viti26@orange.fr</u>

DECLARATION DE MOUVEMENT DU PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION (CVI)

Document à adresser avec votre déclaration de récolte avant le 31 décembre 2020 ou avec votre 1ère déclaration de revendication

RECOLTE 2019 – CAMPAGNE 2020-2021

Nom de l'exploitation :		
N° CVI :		
N°SIRET :		OBLIGATOIRE
Atteste :		
Que la superficie des	surfaces éligibles en IGP est identique	à celle de l'année dernière
(Mêmes surfaces dans	mon CVI, mêmes parcelles récoltées en	IGP en 2018).
Pas de plantation nouve	elle en production ou surgreffage en prod	uction
Pas d'arrachage		
Pas d'achat ou vente de	e parcelles	
surfaces éligibles en l	ts sont intervenus impliquant un cha IGP pour la <u>Récolte 2020</u> par rapport à <mark>un fichier CVI à jour pour prise en com</mark>	l'année dernière
Type de Mouvements	Surface / Cépage	N°cadastral
Arrachage		
Plantation 3ième feuille* - surgreffage		
Vente		
Achat		
*Vignes entrant en production p	oour R2017	

Signature: